



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2020-0009

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 1^{er} décembre 2020 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham. En conformité avec les règles sanitaires en zone rouge, la séance sera fermée au public. Toutefois, la séance sera diffusée sur le site internet de la Municipalité à www.brigham.ca.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
DM 2020-0009.

Nature et effets de la demande DM 2020-0009 :

Permettre une marge avant de 7,77 mètres lorsque la Grille des usages et normes du Règlement sur le zonage exige une marge avant minimale de 10 mètres pour la zone A-03.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 073 du cadastre du Québec (matricule 5509-58-5770) au 119, chemin Miltimore à Brigham.

Considérant les mesures de santé publique, tout intéressé pourra communiquer avec le conseil municipal par écrit en indiquant le numéro de dérogation mineure 2020-0009 dans l'objet :

- Courriel : dg@brigham.ca;
- Fax : 450-263-8380;
- Memo écrit déposé dans le bac gris à l'entrée de l'Hôtel de Ville dans le bac gris.

Donné à Brigham, ce 16 novembre 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat